

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MARDI 7 JANVIER 2025

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 18

NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS : 9

AYANT DONNÉ POUVOIR : 4

N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 5

Le 7 janvier 2025, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de la Savoyarde à Sééz, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Morgan LE LANN donne pouvoir à Gérard VERNAY

Paul PELLECUER donne pouvoir à Cécile UTILLE-GRAND

Capucine FAVRE donne pouvoir à Serge REVIAL

EXCUSÉS

Sééz : Eric JACQUEMOUD, Joëlle CAMPERS

Tignes : Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Gérard MATTIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Claude FRAISSARD est désigné secrétaire de séance

2025-29

GRATUITE DES ATELIERS DE FORMATION MUSICALE A DESTINATION DES ENFANTS A BESOINS SPECIFIQUES.

Dans le cadre de l'élaboration de son projet d'établissement et en lien avec le schéma départemental artistique, l'école de musique intercommunale propose dès janvier des ateliers découverte à destination des enfants à besoins spécifiques (exemples : enfants dans le spectre autistique, élèves provenant des classes ULIS, ...). Ces ateliers doivent permettre aux enfants à besoins spécifiques de bénéficier d'une découverte de l'enseignement artistique et musical. La mise en œuvre de ces ateliers fait l'objet d'une subvention départementale.

Les ateliers auront lieu dans les locaux de l'école de musique, tous les samedis en période scolaire et tous les lundis pendant les vacances scolaires. Ce dispositif expérimental sera proposé par une animatrice spécialisée. Il permettra de définir et proposer, dès la rentrée scolaire 2025-2026, une offre structurée pour ce public au sein de l'école de musique.

Il est proposé que ces ateliers soient proposés à titre gratuit pour le second semestre de l'année 2024-2025. L'offre sera ensuite intégrée de manière structurelle dans les tarifications de l'école de musique pour la rentrée 2026-2026. Ces dernières font l'objet d'un vote chaque année, avant le lancement des inscriptions et réinscriptions.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de gratuité des ateliers de formation musique à destination des enfants à besoins spécifiques ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents s'y rapportant;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2025.

Yannick AMET

Président

